



Compte rendu de la réunion du 23 juin 2010 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille dix, le vingt trois juin, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'Azat le Ris sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 15 juin 2010

Présents : MM.& Mmes GUILLEMAILLE , ALLARD, KAZMIERCZYK, SAUMONT, BENOT, MASSART, BLANC , NIVARD ,MARTEL, FAURY, LACOUX, JARDEL, BONNIN ,REYNAUD, MILCENT, BROUSSAL, BRISSIAUD , ROY , MOREAU.

Absents non représentés : Mme PERROT et M. DIOTON

M. Jacques BENOT a été élu secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 21 Présents : 19 Votants : 19

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Inscription du projet de RAM et ALSH

Le Président présente à l'assemblée un projet d'opération de construction visant à regrouper les services RAM et Accueil de loisirs périscolaire et sur un même lieu à proximité de l'école et des bureaux de la Communauté de commune.

Le montant de l'opération a été fixé par l'ADAC à 812 000€ H.T.pour les travaux, les frais d'études préalables, les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil de communauté, après délibération,

- Adopte l'opération à réaliser
- Décide de demander l'inscription du projet de construction de locaux intercommunaux destinés à l'ALSH et au Relais Assistantes Maternelles, dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale du Pays du Haut Limousin , ainsi que dans la Convention Territoriale 2011/2013 (Etat et Région).
- Décide de solliciter l'attribution de financements auprès de l'Etat (DGE, DDR) , du Département (CDDI), de la CAF , du fonds LEADER

Tarifs des activités jeunesse

Le Président indique que des nouveaux besoins dans l'accueil des jeunes rendent nécessaire le vote de nouveaux tarifs :

- Carte pour abonnement à la salle des jeunes : 10€ au semestre

- CLSH : demi journée avec repas 6€ (com com) 8€ (hors com com)
- Le reste des tarifs est sans changement

Virement de crédits DM1 Budget enfance jeunesse

Le Président informe le Conseil de Communauté qu'en raison du remboursement d'un trop perçu de la CAF , il s'avère nécessaire de pratiquer les virements de crédit ci après :

Article	Recettes	Dépenses
Article 6288		- 200.00€
Article 678		+ 200.00€
Total		0€

Le Conseil de Communauté après délibération, accepte à l'unanimité l'inscription des montants sus indiqués.

Projet d'école / cantine

Le Président communique au conseil un dossier d'intention relatif à la construction d'un pôle école/ cantine/ centre de loisirs- garderie / bureaux de la communauté de communes. Ce premier projet est chiffré à 4M€.

Ce projet réalisé par l'ADAC permettrait de résoudre les problèmes de locaux actuels et de mutualiser les coûts supportés conjointement par la commune du Dorat et la Communauté de communes.

Cependant, le projet ne pourra aboutir qu'après, d'une part, une étude des financements possibles qui sont étroitement liés au projet éolien et d'autre part, un examen approfondi de la faisabilité économique du transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes ainsi que du transfert de charges en découlant.

La séance est levée.

Le Président,

Jean-Marie GUILLEMAILLE